

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient présents :

Djoudé MERABET, Maire, Françoise GUILLOTIN, Didier GUILLAUD, Caroline TOUTAIN, Bernard GIRARD, Valérie AUVRAY, Joël COULOMBEL, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Abdoulaye SALL, Adjoint, Annick LAÏCHOUR, Sylvia CALMES, Sandra HANCHARD, Thomas CAILLOT, Kamel LAHSINAT, Agnès LANNES, Robert DUGARD, Claire YOUINOÛ, Joëlle DOUBET, Annie DUHAMEL, Béatrice LEFEL, Isabelle TEURQUETY, , David CAMPERVEUX, Mehdi KAÏM, Clément DOLPHENS, Micheline CARRÉ, Isabelle GILBERT, Jean-Christophe PERRIN, , Nicolas GOURY, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés (avec pouvoir) :

Frédéric MAILLET, Pierre WEINMANN, Gwenaëlle LELARGUE.

Était absent :

Armand GEOFFROY.

-
- 1 - Approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015.
 - 2 - Désigne Madame Béatrice LEFEL en qualité de Secrétaire de séance.
 - 3 - Entend les communications diverses de la Municipalité.
 - 4 - Entend le compte rendu de la délégation de Monsieur le Maire :
 - a) des décisions diverses,
 - b) des marchés passés au cours du second semestre 2015.
 - 5 - Approuve le rapport de la CLETC ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et notamment le transfert de l'OPAH RU.
 - 6 - Autorise la prise de participation de la Ville dans la SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF, actionnaire de référence de la SA HLM de la Région d'Elbeuf, dans la limite d'un plafond de 45 000 €, et dans la limite de 50 % du capital, et autorise Monsieur le Maire à signer le projet de statuts.

- 7 - Approuve l'avenant n°6 à la convention partenariale signée avec l'ANRU le 12 mai 2005. L'avenant substitue à la Foncière Logement, pressentie pour mener des programmes de construction de logements, le bailleur social LOGISEINE, sur les sites suivants :
Au Puchot : site 1 : ancien presbytère
site 2 : maison Grandin
site 3 : anciens garages (à l'intersection des rues Pierre Noury et du Moulin Saint Etienne)
Au Parc Saint Cyr : site 4 : parcelle au centre du quartier
- 8 - Approuve les termes de la convention du mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole Rouen Normandie, relative à l'achèvement des travaux du Parc Saint-Cyr à Elbeuf sur Seine.
- 9 - Autorise l'acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie, des parcelles cadastrées AO 96, 16 rue Lefort – AP 108, place de la Poissonnerie – AH 261, rue de la Convention, aux prix respectifs de 8 636,59€, 427 332,51 € et 365 717,98 €, arrivées en fin de portage.
- 10 - Approuve l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Marignan, déterminant les modalités d'acquisition de la parcelle AT 59, afin d'intégrer celle-ci au périmètre de la ZAC.
- 11 - Approuve les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole Rouen Normandie pour la création d'un parvis rue de l'Abbé Becquet.
- 12 - Sollicite auprès des partenaires financeurs les subventions auxquelles sont éligibles les projets de travaux menés par la Ville, ainsi que les dérogations de commencer les travaux avant les notifications de l'accord des partenaires dans la décision d'attribution des subventions.
- 13 - Approuve le plan de financement des actions mettant en œuvre le Contrat de Ville, et sollicite le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et la Métropole Rouen Normandie pour l'attribution des subventions correspondantes.
- 14 - Sollicite de l'État des subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les actions suivantes : binôme d'agents de voisinage, médiateur scolaire, défis extrêmes et formation sur les signes de radicalisation.
- 15 - Sollicite une subvention, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour le financement du dispositif de vidéoprotection de la ville d'Elbeuf-sur-Seine.
- 16 - Approuve le Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement correspondante.
- 17 - Autorise le versement d'une subvention au Centre Social du Puchot, permettant la mise en œuvre du dispositif « cuisinons ensemble, cuisinons malin », dans le cadre du plan santé nutrition élaboré par la Ville d'Elbeuf sur Seine et le Centre Communal d'Action Sociale.
- 18 - Attribue des subventions à diverses associations au titre de l'année 2016.
- 19 - Attribue des subventions à diverses associations sportives au titre de l'année 2016.
- 20 - Alloue une subvention et approuve le conventionnement, au titre de l'année 2016, avec les associations subventionnées au-delà de 23 000€ suivantes :
 - a) le Club Omnisport de la Région d'Elbeuf
 - b) N.R. Gym
 - c) l'Office Municipal des Sports
 - d) Tempo Gym
- 21 - Alloue une subvention au RCC CROSS pour la 23^{ème} édition du semi-marathon et 10 Kms des Boucles de la Seine.

- 22 -** Alloue une subvention à l'association de commerçants « Les Vitrines du Pays d'Elbeuf » au titre de l'année 2016, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à ce partenariat.
- 23 -** Approuve le conventionnement entre la Ville et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour l'année 2016, et le versement d'une contribution à la tenue de deux permanences mensuelles d'architecte, en mairie.
- 24 -** Donne à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des délégations d'attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en ses articles 126 et 127.
L'article 126 offre la possibilité de modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, et l'article 127 permet de demander à l'Etat ou à d'autres Collectivités l'attribution de subventions, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.
- 25 -** Prend acte des rapports annuels 2014 transmis par la Métropole Rouen Normandie, concernant :
- le service public communautaire d'assainissement
 - le service public communautaire de l'eau potable
- 26 -** Approuve la convention de mutualisation entre la Ville et le C.C.A.S., ayant pour objectifs de :
- définir explicitement le contenu des activités assurées par la Ville pour le compte du C.C.A.S.
 - se doter de règles permettant une répartition équitable des charges entre la Ville et le C.C.A.S.
- 27 -** Approuve les transformations de postes suivantes :
- six postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe en postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, un poste de Rédacteur en poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, un poste d'ASEM de 1^{ère} classe en poste d'ASEM Principal de 2^{ème} classe au 15 février 2016,
 - un Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe au 1^{er} août 2016,
 - un Adjoint Administratif de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe au 20 décembre 2016.
- 28 -** Autorise Monsieur le Maire à signer les renouvellements de contrats :
- de deux agents nommés sur le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps non complet, affectés au service Restauration et Hygiène scolaire,
 - d'un agent nommé sur le grade d'Agent de Maîtrise Principal au service Voirie de la Direction des Services Techniques,
 - d'un agent nommé sur le grade d'Assistant de Conservation, affecté à la Médiathèque-Ludothèque,
 - d'un agent nommé sur le grade de Technicien, affecté au service Restauration et Hygiène scolaire,
 - d'un agent nommé sur le grade d'Assistant socio-éducatif, affecté au service Éducation dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.
- 29 -** Autorise Monsieur le Maire à recruter les agents et signer les contrats :
- d'un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, au sein de la Direction des Ressources Humaines, suite à la demande de mutation d'un agent.
 - d'un Animateur Principal de 1^{ère} classe suite au non renouvellement de contrat à la Direction Jeunesse-Dynamique Associative et Sportive, sur le poste de chef de service Dynamique Associative.
 - d'un Attaché Territorial suite à la demande de non renouvellement de contrat à la Direction Culture Patrimoine et Éducation, sur le poste de directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Nous Djoudé MERABET, Maire de la Ville d'Elbeuf sur Seine, certifions que le présent compte-rendu de la séance du 5 février 2016 du Conseil Municipal a été affiché conformément à la loi, le 9 février 2016.

Le registre des délibérations du Conseil Municipal peut être consulté à la Direction des Services au Public-Secrétariat du Conseil Municipal (s'adresser à Mme Stéphanie NÉHOU).

Le Maire,



Djoudé MERABET.

*Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 la
loi 82.623 du 22 Juillet 1982 le pré-
sent acte est exécutoire ayant été
publié ou notifié et déposé à la
Préfecture de Seine-Maritime
le : **09 FEV. 2016***